

A Aurillac, le 27 février 2024.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

Les conduites addictives constituent un défi majeur pour notre société. Pour mémoire, l'alcool et le tabac sont les deux premières causes, en France, de mortalité prématurée et les deux premiers facteurs de risque de cancer.

La stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour la période 2023-2027 adoptée par le gouvernement le 9 mars 2023, fixe les orientations nationales pour les prochaines années.

Une feuille de route régionale a été élaborée afin de décliner au niveau territorial ces nouvelles mesures. Dans ce cadre la préfecture du Cantal lance un appel à projets à destination de toute personne morale publique ou privée, des collectivités, des établissements scolaires, des associations et organismes publics et privés œuvrant dans le domaine de la santé et de la prévention.

#### **Les projets doivent s'inscrire dans l'un ou plusieurs des objectifs suivants :**

- Prévention des conduites addictives chez les plus jeunes
- Actions dans le milieu festif - prévention et réduction des risques
- Engager les entreprises et les services publics dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au 8 avril 2024.

Les dossiers doivent être déposés sur :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca-2024>